



Accident et adversaire non assuré

Par **Courtois jerome**, le **30/11/2017** à **20:03**

Bonjours,

Vendredi dernier, un conducteur en tord m'a percuté et a enfoncé tout le latéral gauche de ma voiture, sur le coup nous n'avons pas de constat donc j'ai relevé son nom, son numéro de téléphone et sa plaque d'immatriculation puis on c'est donné RDV le dimanche qui suivait. Nous somme jeudi cela fait 5 jours que l'appelle et que je tombe sur son répondeur, j'ai réussi par je ne sais quel moyen à contacter son assurance et ils m'ont dit que ce conducteur n'était plus assuré, je me suis donc rendu à la gendarmerie et apparemment "il est inutile de porter plainte, il faut voir ça avec les assurances". Il y a pour plus de 2.000 euros de réparation et je ne sais plus quoi faire.

Merci de m'éclairer dans ma démarche.

Par **Chaber**, le **30/11/2017** à **20:25**

bonjour

commencez par faire une déclaration à votre assureur en fournissant l'immatriculation.

comment êtes vous assuré:

- en dommages: votre assureur vous indemniserà franchise déduite
- au tiers; il faudra faire un recours auprès du FGAO, mais la procédure est longue.